



**Pôle Animation, Jeunesse,
Sports et Vie Associative**

COMMISSION DES SPORTS ET JEUNESSE
Compte-rendu de la réunion Lundi 09 novembre 2020 A 18H30
En visioconférence

ORDRE DU JOUR

1. Réalisation d'un terrain de football synthétique dans le quartier de la Grange aux Bois :
bilan de la clôture de la convention de mandat conclue entre la Ville de Metz et la SPL SAREMM concernant la phase "études".
2. Subvention d'équipement socioéducatif.

-
- **Etaient présents, sous la présidence de** : Monsieur Guy REISS, Adjoint Délégué

 - Madame Patricia ARNOLD, Adjointe au Maire, membre titulaire
 - Monsieur Mammar MEHALIL, Conseiller Délégué, membre titulaire
 - Monsieur Sébastien MARX, Conseiller Municipal, membre titulaire
 - Monsieur Marc SCIAMANNA, Adjoint au Maire, membre titulaire
 - Madame Danielle BORI, Conseillère Déléguée, membre titulaire
 - Madame Chanthy HO, Conseillère Déléguée, membre suppléant

Assistaient également à la Commission :

- Monsieur Frédéric CHARTE, Directeur Général Adjoint
- Monsieur Alexis BESSE, Chargé de mission
- Madame Vanessa ROYER, Directrice de Pôle
- Madame Anne Claire MANGEL, Directrice Adjointe de Pôle

Etaient excusé(e)s/absent(e)s :

- Madame Anne STEMART, Adjointe au Maire, membre suppléant (excusée)
- Monsieur Bouabdellah TAHRI, Adjoint Délégué, membre titulaire (excusé)
- Madame Yvette MASSON-FRANZIL, Conseillère Déléguée, membre titulaire
- Monsieur Jean-Marie NICOLAS, Adjoint de Quartier, membre suppléant
- Monsieur Eric LUCAS, Adjoint au Maire, membre suppléant

- Monsieur Timothée BOHR, Conseiller Délégué, membre suppléant
- Monsieur Nicolas TOCHET, Conseiller Municipal, membre suppléant
- Madame Hanifa GUERMITTI, Conseillère Municipal, membre suppléant

La séance s'ouvre à 18h30.

Adoption du compte-rendu de la précédente commission sport et jeunesse, Monsieur Sébastien MARX souligne que Madame Danielle BORI était excusée. Le compte rendu sera modifié en ce sens.

1^{er} point : Réalisation d'un terrain de football synthétique dans le quartier de la Grange aux Bois : bilan de la clôture de la convention de mandat conclue entre la Ville de Metz et la SPL SAREMM concernant la phase "études".

Par convention de mandat du 8 août 2018, entrée en vigueur le 3 septembre 2018, la Ville de Metz a confié à la SAREMM un mandat d'études pour la réalisation d'un terrain de football synthétique dans le quartier de la Grange-aux-Bois.

Il convient aujourd'hui de clôturer cette mission, dont le bilan financier a été arrêté le 31 décembre 2019, et de donner quitus à la SAREMM.

Le bilan de clôture de cette mission présenté par la SAREMM et approuvé par la Ville de Metz s'établit comme suit :

Total des dépenses (y compris rémunération de la SAREMM) : 35 142,52 € TTC

Total de versements de la Ville de Metz : 50 000,00 € TTC

Soit un excédent à restituer à la Ville de Metz : 14 854,48 € TTC

La Ville de Metz ayant conclu avec la SAREMM une nouvelle convention de mandat relative à une mission d'exécution en date du 5 avril 2019, il a été convenu entre les parties que l'excédent susvisé sera versé au compte de l'opération de mandat de travaux.

Avis favorable de la commission.

Rapporteur : Monsieur Guy REISS

2^{ème} point : Subvention d'équipement socioéducatif.

Dans le cadre du soutien apporté par la Ville de Metz à la vie associative, il est proposé d'accorder des aides à l'investissement pour renouveler des matériels et des équipements défectueux ou vieillissants, ou, pour en acquérir de nouveaux qui favoriseraient le développement de projets. Cette année, trois associations sont concernées : l'association de gestion de l'Espace Corchade (AGEC), la MJC Metz Sud, et la MJC des Quatre Bornes.

L'AGEC compte remplacer ses 9 tables servant aux activités pratiquées dans la salle d'art plastique, par des tables pliantes et basculantes pour une meilleure organisation des activités adultes et enfants : dessin, percussion, broderie, jeux de société, réunions. La MJC Metz Sud, quant à elle, améliore l'accueil des enfants de 3 à 12 ans en renouvelant et aménageant les espaces de 2 salles d'activités,

et, investit sur les moyens et conditions de travail de l'équipe pédagogique par l'acquisition du matériel informatique nécessaire au suivi, la gestion, et l'établissement des projets. Enfin la MJC des Quatre Bornes équipe son espace scénique pour le spectacle jeune public, renouvelle une partie de son matériel informatique ainsi que des outils pour l'Espace Bricobornes.

Afin de soutenir ces projets, il est proposé d'accorder une aide à l'investissement de **7 000 €**.

Association de Gestion de l'Espace Corchade 600 €

MJC Metz Sud 2 500 €

MJC des Quatre Bornes 3 900 €

Monsieur Marx précise qu'en tant qu'administrateur de la MJC des Quatre Bornes, il ne pourra pas participer au vote de ce point. La commission approuve.

Avis favorable de la commission.

Rapporteur : Monsieur Bouabdellah TAHRI

Point divers :

Monsieur Reiss a souhaité évoquer un point d'information aux membres de la Commission, au sujet du club de l'AS Metz Grange-aux-Bois, qui a noué un partenariat avec le centre de formation du RC Strasbourg.

Ce partenariat fait concurrence au club phare de la Ville, le FC Metz, puisqu'il a vocation à assurer le recrutement des meilleurs jeunes de la région et à les diriger vers le RC Strasbourg. En outre, des détectations doivent être organisées sur le nouveau stade municipal du quartier de la Grange-aux-Bois.

Monsieur Reiss a expliqué sa démarche initiale de médiation, qui n'a pas abouti, et a fait part de la difficulté dans laquelle se trouve la Ville, entre d'une part le fait de mettre en péril le fonctionnement d'un club si des sanctions sont décidées (baisse de la subvention et réduction des créneaux d'utilisation par exemple), et d'autre part, laisser sciemment un club professionnel extérieur œuvrer sur le périmètre du FC Metz, ce qui in fine, entre en contradiction avec les intérêts de la Ville.

Monsieur Marx estime qu'il convient de rester prudent quant aux éventuelles sanctions, qui impacteraient des enfants qui ne sont pas parties prenantes de cet engagement. Il demande également si cette décision de conventionner avec le RC Strasbourg a été prise lors d'un CA du club de l'AS Grange-aux-Bois, auquel un représentant de la Ville aurait été invité.

Monsieur Reiss répond qu'aucune invitation n'a été envoyée pour un quelconque CA qui aurait abordé cette question. Il ajoute qu'il a bien conscience du risque de pénaliser des enfants, et plus largement un quartier.

Monsieur Mehalil ajoute que ce type de partenariat a surtout comme objectif la formation d'encadrants, mais que l'ESAP est déjà sous convention avec le FC Metz.

Monsieur Sciammana demande si ce type de partenariat existe ailleurs. Monsieur Reiss précise que juridiquement il n'y a pas d'interdiction, mais qu'éthiquement, aucun club professionnel ne vient "chasser" directement sur le périmètre de la Ville d'un club professionnel.

Monsieur Reiss conclut en indiquant qu'il a saisi Monsieur le Maire de cette problématique et qu'il tiendra informés les membres de cette Commission quant à son évolution.

La séance est levée à 19 heures 05.